



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

CHAMPIONNAT NATIONAL DE BEACH VOLLEYBALL LUX BEACH TOUR 2024

REGLEMENT

1. ORGANISATEUR

- 1.1. Fédération Luxembourgeoise de Volleyball asbl, 3, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN ; ci-après FLVB
- 1.2. Présidence Commission Nationale de Beach : Norma KEMP-ZAMBON, norma@flvb.lu
- 1.3. Secrétariat FLVB et renseignements : tél : +352 48 41 86, info@flvb.lu, www.flvb.lu
- 1.4. Commission de Beach Volleyball : beach@flvb.lu. Prière d'adresser toute question à cette adresse email. Vos questions seront transmises aux membres de la Commission de Beach Volleyball.

2. CADRE GENERAL

- 2.1. Le « LUX BEACH TOUR 2024 » est une organisation officielle de la Fédération Luxembourgeoise de Volleyball (FLVB).
- 2.2. En ce qui concerne la manche « Finale » du « LUX BEACH TOUR 2024 », la FLVB est responsable de la supervision et de l'encadrement de la partie sportive, y compris la compétition, les participants, les règlements et, le cas échéant, les arbitres.
- 2.3. En ce qui concerne les manches de qualification, les clubs organisateurs sont responsables de l'organisation entière du tournoi.
- 2.4. Si toute équipe inscrite est éligible pour la victoire du tournoi, les titres de champions de Luxembourg sont uniquement réservés aux équipes, dont chaque joueur/joueuse dispose d'une licence FLVB active valide au jour de la manche « Finale ».

3. ORGANISATION GENERALE

Le « LUX BEACH TOUR 2024 » se dispute en quatre manches de qualification (organisation des clubs) et une manche « Finale » (organisation de la FLVB en collaboration avec un club). Le titre de Champion de Luxembourg sera décerné lors de la manche « Finale ».

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

3.1. MANCHES DE QUALIFICATION ET FINALE

Catégorie	Date et lieu	Organisateur	Inscription
Manche de qualification 2x2 dames & hommes	12 mai 2024 Galgebierg/Esch	Escher VBC	Lux Beach Tour 2024 - Esch (google.com)
Manche de qualification 2x2 dames	18 mai 2024 Lintgen	Beach de Lux	Beach de Lux – Luxembourg Beach Volleyball Community
Manche de qualification 2x2 dames & hommes	1 ^{er} et 2 juin 2024 Stade Boy Konen, Cessange	CS GYM Volley	Lauraruellan@hotmail.fr
Manche de qualification 2x2 dames & hommes Format QKofC	16 juin 2024 Echternach	VB Echternach	https://volleyball-echternach.lu/events/beach/kotc
Manche de qualification 2x2 hommes	22 juin 2024 Lintgen	Beach de Lux	Beach de Lux – Luxembourg Beach Volleyball Community
Manche Finale Eliminatoires Hommes	20 juillet 2024 Lintgen	BdL + volontaires	FLVB
Manche Finale Eliminatoires Dames	21 juillet 2024 Lintgen	BdL + volontaires	FLVB
Manche Finale ½ finales Dames & Hommes	27 juillet 2024 LBO à Esch	EVBC/FLVB	FLVB
Manche Finale Finales et 3 ^e places Dames & Hommes	28 juillet 2024 LBO à Esch	EVBC/FLVB	FLVB

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



NOVOTEL





Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

3.2. CALENDRIER DES MATCHS

- 3.2.1. Les calendriers des matchs des manches de qualification seront fournis par les clubs organisateurs.
- 3.2.2. Le programme détaillé des matchs de la manche « Finale » du 20 et 21.7.2024 sera affiché sur www.flvb.lu au plus tard à partir du jeudi, 18.7.2024 à 12h00.
- 3.2.3. Le programme détaillé des matchs de la manche « Finale » du 27 et 28.7.2024 sera affiché sur www.flvb.lu au plus tard à partir du jeudi, 25.7.2024 à 12h00.

4. ORGANISATION DE LA COMPETITION

4.1. MANCHES DE QUALIFICATION

Les clubs organisateurs sont responsables de l'organisation.

4.2. MANCHE « FINALE »

- 4.2.1. Chaque équipe doit se présenter elle-même au secrétariat au moins une demi-heure avant son premier match respectivement son match d'arbitrage.
- 4.2.2. Le « LUX BEACH TOUR 2024 » se joue selon les règles internationales de Beach Volleyball.
- 4.2.3. Les matchs ne sont pas joués avant l'heure indiquée (aussi valable pour les forfaits et bye).
- 4.2.4. Tous les matchs de la manche « Finale » seront joués à deux sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart sans limitation.
- 4.2.5. Après chaque multiple de 7 points, les joueurs/joueuses changent de côté, sans temps de repos. Au set décisif, les joueurs/joueuses changent de côté après un multiple de 5 points.
- 4.2.6. Le temps de repos maximal entre les sets est de deux minutes.
- 4.2.7. Un temps-mort technique (une minute) par set est octroyé, exception faite pour le set décisif.
- 4.2.8. Chaque équipe dispose d'un temps-mort de 30 secondes par set.
- 4.2.9. Les équipes engagées assureront elles-mêmes l'arbitrage du tournoi à l'exception des demi-finales et de la finale.
- 4.2.10. Chaque équipe est priée d'apporter son propre ballon pour l'échauffement. Les ballons de match seront fournis par la FLVB.
- 4.2.11. L'échauffement sur le terrain ne peut dépasser les 3 minutes (attaques et services).



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

4.2.12. En cas de litige, les représentants de la FLVB présents prendront les décisions. Ce sont également eux qui prendront toutes les décisions nécessaires pour résoudre d'éventuel(le)s problèmes/situations non prévues dans le règlement en vigueur.

5. CLASSEMENT (« SEED ») LUX BEACH TOUR

5.1. FIXATION DU « SEED » PAR JOUEUR/JOUEUSE (pour chaque manche)

- 5.1.1. Chaque joueur/joueuse peut comptabiliser individuellement des points qui sont pris en compte pour le « Seed » de la manche « Finale ».
- 5.1.2. Sont uniquement pris en compte les tournois comptant un minimum de 8 équipes.
- 5.1.3. Afin de pouvoir fixer le « Seed » pour les équipes participantes, chaque joueur/joueuse doit envoyer une preuve du classement final des différents tournois joués.
- 5.1.4. Pour le calcul du « Seed », sont pris en compte les classements de tous les tournois joués (minimum 8 équipes) à partir de la manche « Finale » du LUX BEACH TOUR 2023 jusqu'au 7.7.2024 inclus. Ces documents sont à fournir par courriel à beach@flvb.lu.

5.2. MODE DE CALCUL

Les points à comptabiliser individuellement seront calculés en fonction :

- du facteur de points pour le classement réalisé lors d'un tournoi (facteur de points)
- du niveau du tournoi (multiplicateur-niveau)
- du nombre d'équipes participantes (multiplicateur-équipes)

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

Points obtenus (par joueur) =	[Facteur de points]	* [Multiplicateur-Niveau]	* [Multiplicateur-Equipes]
--------------------------------------	---------------------	---------------------------	----------------------------

Rang	1	2	3	4	5/6	7/8	9-12	13-16	17-24	25-32
Facteur de points	20	17	14	11	8	6	4	2	1	0,5

Niveau*	1 FIVB Pro tour	2 FIVB National - Niveau élevé	3 FIVB National Tour	4 Catégorie 1+ Allemagne (p.ex. : WVV - Sparkassen Beach Cup)	5 Catégorie 1 Allemagne (p.ex. : WVV - A+ Turnier etc.) CEV SCA	6 Catégorie 2 Allemagne (p.ex. : WVV - A Turnier etc.) Lux Beach Tour - Manche finale	7 Lux Beach Tour - Manche de qualification HC Allemagne (p.ex. : WVV - B Turnier etc.)	8 Tournois HC (p.ex. : WVV - C Turnier etc.)
Multiplicateur-Niveau	7+	6	5	4	3	2	1	0,5

Equipes participantes	25-32	17-24	13-16	8-12
Multiplicateur-Equipes	2	1,5	1	0,75

*Liste non exhaustive : La FLVB se réserve le droit d'affecter un « multiplicateur-niveau » qu'elle juge approprié aux résultats soumis des Tournois non listés ci-dessus.



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

Exemple 1 :

Equipe X joue un tournois « WVVA Turnier » en Allemagne avec 20 équipes participantes.

Rang: 7 Facteur de points

Niveau: 6 Multiplicateur-niveau

Equipes: 1724 Multiplicateur-Equipe

⑦ Points obtenus par joueur : $6 * 2 * 1,5 = 18$

Exemple 2 :

Equipe Y joue un tournois « WVV- B Turnier » en Allemagne avec 15 équipes participantes et un tournois de la manche de qualification du LUX BEACH TOUR avec 11 équipes participantes.

Rang: 5 Facteur de points

Niveau: 7 Multiplicateur-niveau

Equipes: 13-16 Multiplicateur-Equipe

⑦ Points obtenus par joueur : $8 * 1 * 1 = 8$

Rang: 3 Facteur de points

Niveau: 7 Multiplicateur-niveau

Equipes: 812 Multiplicateur-Equipe

⑦ Points obtenus par joueur : $14 * 1 * 0,75 = 10,5 \rightarrow 11$



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

6. INSCRIPTION ET ADMISSION

6.1. INSCRIPTION ET ADMISSION POUR LES MANCHES DE QUALIFICATION

Sont valables les conditions des clubs organisateurs.

6.2. INSCRIPTION ET ADMISSION POUR LA MANCHE « FINALE »

6.2.1. Peuvent participer à la manche « Finale » :

- Les équipes ayant une licence active valide auprès de la FLVB ou d'une autre fédération sportive nationale ou étrangère.
- Les équipes ayant assez de points après les manches de qualification.
- Les équipes ayant gagné des points de classement à des tournois CEV, Séries nationales, catégorie A ou B en Allemagne, France, etc.
- Les équipes bénéficiant d'une Wildcard (décision commission BEACH FLVB).

6.2.2. Une équipe de base qualifiée peut être modifiée uniquement pour une raison valable et après décision favorable de la FLVB jusqu'au mercredi, 17 juillet 2024 à 12h00 au plus tard, avant la manche « Finale »

6.2.3. L'inscription est possible jusqu'au 12 juillet 2024 inclus. Une inscription tardive pour la manche « Finale » est possible jusqu'à 4 jours ouvrables avant le début du tournoi.

6.2.4. Les équipes inscrites tardivement pour la manche « Finale » (après le 12 juillet) seront acceptées dans l'ordre de réception et de paiement et aussi longtemps que le tableau du tournoi n'est pas complet.

6.2.5. Au moment de l'inscription une équipe paie :

- **60€ droits d'inscription**
- **une caution unique de 30€**

6.2.6. Tous les paiements (droits d'inscription et caution) doivent être effectués pour le **12 juillet 2024 au plus tard** sur le numéro de compte **IBAN LU20 1111 0088 5427 0000** de la FLVB auprès de la CCPLULL. **Toute équipe n'ayant pas payé les droits d'inscription complets dans les délais et/ou qui ne peuvent pas montrer une preuve de paiement lors de l'inscription au secrétariat de la manche « Finale » sera exclue, sans exception, du tournoi!**

6.2.7. Après la manche « Finale » et après déduction des amendes éventuelles, la caution sera remboursée à la personne responsable de chaque équipe



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

7. WILDCARDS (manche « Finale »)

- 7.1. L'attribution d'une des deux entrées Wildcard, disponible uniquement pour la manche « Finale », peut se faire sur demande motivée par courriel à info@flvb.lu.
- 7.2. La demande doit être faite au moins 10 jours avant la date de la manche finale.
- 7.3. Les équipes qui se voient attribuer une Wildcard devront payer le droit d'inscription et la caution pour le **12 juillet 2024 au plus tard sur le numéro de compte IBAN LU20 1111 0088 5427 0000 de la FLVB auprès de la CCPLLULL .**
- 7.4. L'équipe ayant reçue une Wildcard sera insérée dans le calendrier des matchs selon son classement. Si cette équipe n'a pas encore de classement, elle sera insérée dans le calendrier avec le seed 6 respectivement 12 pour les dames et le seed 7 respectivement 13 pour les hommes.

8. EQUIPEMENT (manche « Finale »)

- 8.1. Chaque joueur/chaque joueuse reçoit deux singlets au moment de l'inscription au secrétariat. Les équipes qualifiées pour les demi-finales bénéficieront de deux singlets supplémentaires par joueur.
- 8.2. Les joueurs/joueuses doivent impérativement jouer avec le maillot et les singlets devront obligatoirement être portés de manière visible avant le début officiel du match.
- 8.3. Des maillots supplémentaires peuvent être achetés au prix de 15€ auprès du secrétariat du tournoi.

9. DESINSCRIPTION (manche « Finale »)

- 9.1. Une équipe peut annuler sa participation à la manche « Finale » du LUX BEACH TOUR 2024 au plus tard 5 jours ouvrables avant le début du tournoi et ceci sans conséquences/amendes.
- 9.2. Un joueur/une joueuse qui, pour une raison de maladie ou de blessure, est incapable de participer à la manche finale, après la date d'inscription, doit immédiatement en informer la commission de Beach Volleyball par courriel à beach@flvb.lu .
- 9.3. Si un joueur/une joueuse se désiste pour la manche finale sur base de l'article 9.2., son équipier est autorisé à jouer avec un autre partenaire. Dans ce cas, les points accumulés lors de la phase de qualification seront divisés par 2.
- 9.4. Une équipe qui démarre la manche « Finale » ne peut être changée pendant cette manche.

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

10. EVITER LES AMENDES (manche « Finale »)

- 10.1. L'équipe doit se présenter au secrétariat au moins une demi-heure avant le début de son premier match.
- 10.2. L'équipe doit immédiatement se diriger vers le terrain indiqué lorsque son match est annoncé.
- 10.3. Les joueurs/joueuses doivent jouer avec le maillot reçu de l'organisateur.
- 10.4. Sauf cas de force majeure, les équipes qualifiées pour les demi-finales devront être présentes lors de la remise des prix et porter obligatoirement le maillot/singlet de l'organisateur.
- 10.5. Les équipes doivent assurer l'arbitrage de leurs matchs respectifs.
- 10.6. Les amendes suivantes peuvent être données par la FLVB :
 - Equipement non-conforme par match par joueur/joueuse (porter le maillot de l'organisateur) : 5€
 - Equipement non-conforme lors de la remise des prix par joueur/joueuse : 5€
 - Absence d'arbitrage : 5€/match
 - Absence lors de la remise des prix par joueur/joueuse : 10€
 - Forfait pendant le tournoi sans explication valable : 15€/équipe

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608